

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DVD 143 Bassin de la Villette (19^e) - Dépôt d'un dossier de permis de construire pour une terrasse couverte par la société CHEPOOKA.

M^{me} Célia BLAUEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1, L.2122-21 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article R.421-9 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande d'autoriser la société CHEPOOKA à déposer un dossier de permis de construire relatif à la construction d'une terrasse couverte sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, au Bassin de la Villette en rive gauche, au droit du bâtiment sis 39 quai de la Loire, à Paris (19^e) ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 13 septembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par Madame Célia BLAUEL au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à consentir au dépôt, par la société CHEPOOKA, d'un dossier de permis de construire relatif à la construction d'une terrasse fermée sur le domaine public fluvial de la Ville de Paris, au Bassin de la Villette en rive gauche, au droit du bâtiment sis 39 quai de la Loire (19^e).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO